

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, les 29 septembre et 1^{er} octobre 2011.

RÉSOLUTION AGA-2011-10-01/14
Révision du Programme de
la taxe d'accise sur l'essence

CONSIDÉRANT que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013 exige de respecter un ordre de priorité quant à la réalisation des travaux d'infrastructure;

CONSIDÉRANT que cet ordre de priorité favorise les citoyens situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, car toutes les infrastructures de traitement des eaux concernent seulement celui-ci;

CONSIDÉRANT que tous les citoyens paient leurs impôts et taxes peu importe leur localisation, et qu'ils sont en droit de s'attendre, en retour, à un service équivalent au montant de leurs contributions;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Montcalm trouve cette exigence discriminatoire pour les citoyens des secteurs ruraux des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en 1993, le gouvernement a transféré l'entretien du réseau routier aux municipalités et que les revenus de celles-ci ne suffisent plus à entretenir ce même réseau;

CONSIDÉRANT que le programme permet les travaux de voirie seulement lorsque tous les autres travaux sont réalisés;

CONSIDÉRANT que les coûts engendrés par la mise au niveau des infrastructures reliées à la gestion de l'eau impliquent qu'aucun autre travail ne sera exécuté sur le territoire des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Montcalm trouve cette exigence discriminatoire pour les citoyens des secteurs ruraux des municipalités;

Il est proposé par : **Mme Danielle H. Allard, MRC de Montcalm**

Et appuyé par : **M. Claude Corriveau, Dudswell**

DE NEGOCIER avec le gouvernement du Québec une révision du programme afin de permettre un ratio équitable entre les travaux reliés à la gestion de l'eau ou des eaux usées et les travaux routiers sur le territoire des municipalités.

D'INTÉGRER également cette préoccupation dans la réflexion de la Fédération Québécoise des Municipalités lors des discussions qui précéderont le renouvellement du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence au-delà de 2013.

Adoptée à l'unanimité



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
www.fqm.ca

Copie de la résolution AGA-2011-10-01/14, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

4 octobre 2011

Date